



Le groupe d'experts de l'OMS recommande d'interdire le menthol dans les produits du tabac

Rubrique : actualités - Date : mardi 26 juillet 2016

Le menthol est largement utilisé comme aromatisant dans les cigarettes et les autres produits du tabac. Il se caractérise par un goût de menthe et un effet rafraîchissant qui réduit l'irritation ressentie par les fumeurs. Une note d'orientation [1] préparée par le Groupe d'étude de l'OMS sur la réglementation des produits du tabac résume les données relatives à l'emploi et aux effets sanitaires du menthol contenu dans les produits du tabac. Ces données sont issues de trois rapports que aux États-Unis et en Europe prennent en compte les résultats de 64 nouvelles études. La Note d'orientation propose également aux décideurs politiques des recommandations fondées sur ses conclusions factuelles.

Le groupe d'experts a conclu notamment :

- Le taux de consommation des cigarettes mentholées varie selon les pays. Un rapport datant de 2012 et portant sur 52 pays a montré que la part de marché des cigarettes mentholées aux Philippines et à Singapour avoisinait 50 % et dépassait 15 % dans 12 autres pays (dont l'Inde, le Nigéria, le Pérou et la Thaïlande).
 - Le taux de consommation de cigarettes mentholées est plus élevé dans certains groupes de fumeurs, notamment les jeunes et les jeunes adultes, les femmes et les minorités ethniques.
- o En Nouvelle-Zélande et aux États-Unis, les jeunes fumeurs affichent une préférence accrue pour les cigarettes mentholées, alors que le taux a baissé en Australie.
- o Aux États-Unis, la plupart des fumeurs adolescents consomment des cigarettes mentholées.
- o Des données recueillies en Australie, au Canada, aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande, en Pologne et au Royaume-Uni montrent que les femmes et les filles sont plus nombreuses à fumer des cigarettes mentholées que les hommes et les garçons.
- o Au Canada, aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni, les taux de consommation de cigarettes mentholées sont plus élevés chez les minorités raciales et ethniques.
- Les stratégies de commercialisation, notamment la publicité et les produits innovants, tels cigarettes contenant des capsules au menthol, contribuent à accroître la consommation de cigarettes mentholées chez les jeunes, les femmes et certains autres groupes.
 - En raison des actions commerciales et des effets sensoriels du menthol, les fumeurs de tous les pays dans lesquels des données sont disponibles, ont une perception positive des cigarettes mentholées, en particulier de leur « douceur », de leur « légèreté », de leurs effets bénéfiques ou de leurs risques réduits en matière de santé.
 - Chez les jeunes, les cigarettes au menthol encouragent davantage l'expérimentation et la progression vers une consommation régulière que les cigarettes ne contenant pas de menthol.
 - La dépendance est plus forte chez les adolescents qui fument des cigarettes mentholées que chez ceux qui fument des cigarettes sans menthol.

Le groupe d'experts de l'OMS recommande d'interdire le menthol dans les produits du tabac

- Les taux d'intention d'arrêt du tabagisme sont similaires ou supérieurs chez les fumeurs de cigarettes au menthol que chez les fumeurs de cigarettes sans menthol, mais le taux de réussite du sevrage est inférieur chez les premiers.
- Le Brésil, cinq provinces canadiennes, l'Éthiopie, l'Union européenne et la Turquie ont adopté des lois interdisant l'ajout de menthol dans les produits du tabac.

Les principales recommandations :

- Conformément aux Directives partielles pour l'application des articles 9 et 10 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac :

o L'utilisation du menthol, y compris de ses précurseurs et dérivés, dans les cigarettes devrait être interdite.

o Les pays devraient envisager d'interdire le menthol dans d'autres produits du tabac.

o Les pays ne disposant pas de lois interdisant le menthol devraient : 1) sensibiliser le public aux effets néfastes du menthol dans les cigarettes ; 2) veiller à ce que le menthol ne soit pas mentionné dans le cadre de la promotion des produits du tabac ; et 3) solliciter le soutien de parties prenantes en faveur de l'interdiction du menthol.

L'étude est disponible sur le [site de l'OMS](#)

Source : Tobaccofreekids.org

[1] World Health Organization Advisory note : banning menthol in tobacco products : WHO Study Group on Tobacco Product Regulation (TobReg), Geneva (2016).